



# Réunion des Présidents de CLE – 19 mars 2021

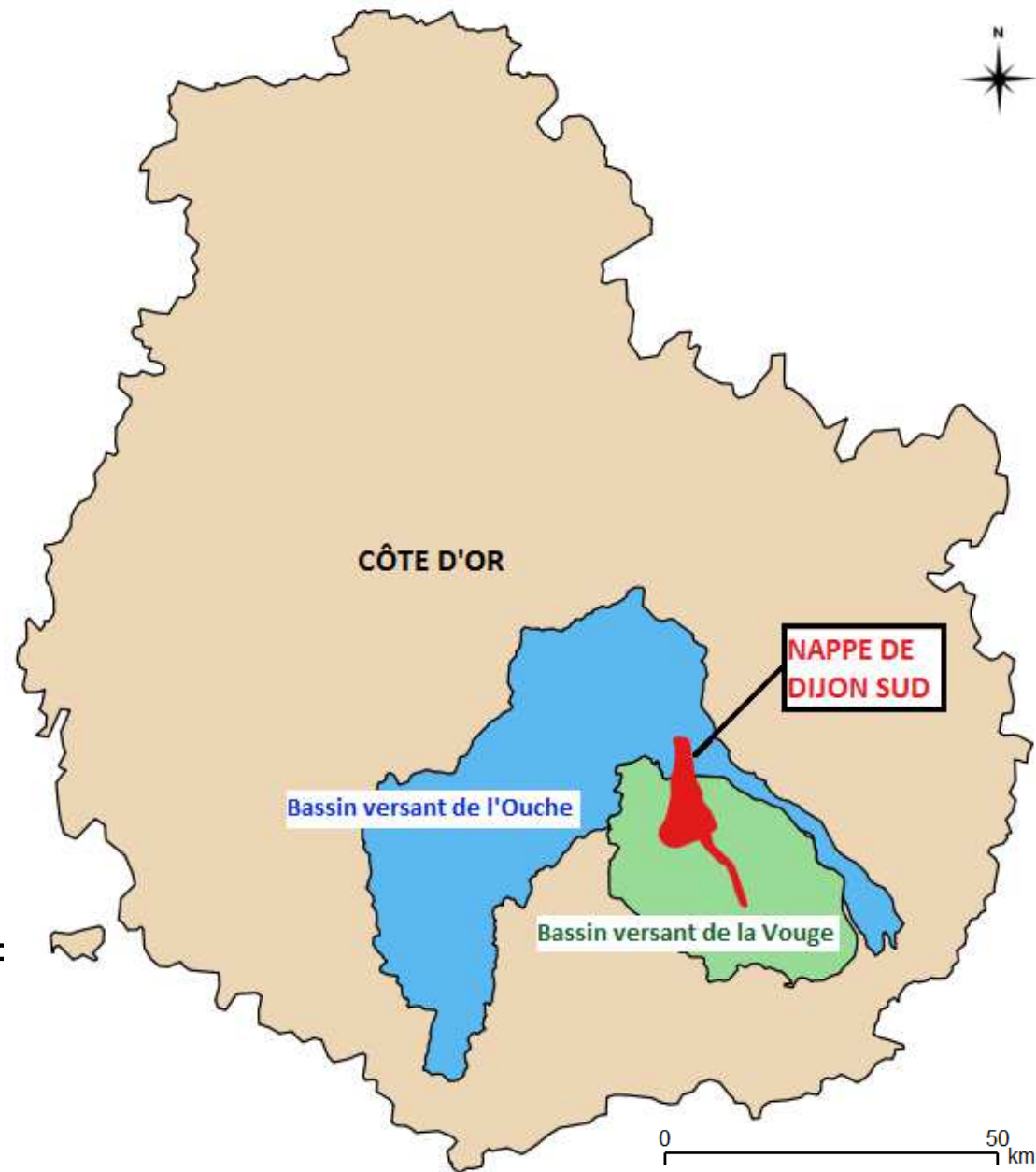
Contribution du SAGE de la Vouge et du contrat de la nappe de  
Dijon Sud à la mise en œuvre des objectifs du SDAGE sur le  
thème de la gestion quantitative de la ressource en eau, dans le  
contexte du changement climatique



**Mme ZITO Florence**  
**Présidente de la CLÉ de la Vouge**

**M. MASSON Jean-Patrick**  
**Président de la CLÉ de l'Ouche**

- Bassin : Rhône-Méditerranée-Corse
- Département : Côte-d'Or
- Bassin de la Vouge :
  - ✓ 428 km<sup>2</sup>
  - ✓ SAGE 2014
- Nappe de Dijon Sud :
  - ✓ 45 km<sup>2</sup>
  - ✓ Ressource stratégique située aux portes de l'agglomération dijonnaise
  - ✓ Exploitée depuis les années 60
  - ✓ Problèmes : quantitatif et qualitatif
  - ✓ Contrat de nappe : 2016-2021





## Etat Initial



Le bassin versant de la Vouge et la nappe de Dijon Sud ont été classés en **Zone de répartition des eaux (ZRE)**, respectivement en 2010 et 2005.

Les principaux usages de l'eau sont l'AEP et l'irrigation. Les prélèvements industriels sont mineurs.

La CLE de la Vouge est en charge du suivi du SAGE. L'**InterCLE**, issue des CLE des bassins versants de la Vouge et l'Ouche, est, quant à elle, chargée de la mise en œuvre du contrat de la nappe de Dijon Sud (coordination interbassins).



# Études Volumes Prélevables (EVP)



Des Etudes Volumes Prélevables ont été réalisées entre 2010 et 2011 sur le bassin de la Vouge ainsi que sur la nappe de Dijon Sud.

Les règles de répartition, entre les différents usages, ont été adoptées puis traduites par différents arrêtés préfectoraux (AEP, Irrigation, ICPE)

Les règles sur les VP sont intégrées dans le SAGE de la Vouge.





## Actions menées (liste non exhaustive)



- Suivi des Débits Minimum Biologiques (DMB)
- Suivi annuel des performances des réseaux AEP et des Volumes Maximum Prélevables (VMP)
- Réflexion sur la délocalisation des pompages en amont hydraulique de la nappe de Dijon Sud afin de permettre le maintien des VMP en période estivale
- Recensement des puits domestiques
- Incitation à l'infiltration des eaux pluviales dans les DLE
- Incitation à la désimperméabilisation des sols
- Amélioration de l'hydromorphologie de cours d'eau afin de maintenir les VMP en période estivale et anticiper le changement climatique
- ...



# Suivi annuel des Volumes Prélevables



Nappe de Dijon Sud :

USAGE	Volume prélevé (m <sup>3</sup> )								Volume prélevable (m <sup>3</sup> )
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
<b>Total AEP en nappe (hors CC des Gorgets)</b>	2 665 000	2 576 193	2 599 870	2 498 983	2 447 292	2 624 852	2 836 328	2 820 221	3 050 000
<b>Eau Irrigation basses eaux (mai – sept.) 100 000 m<sup>3</sup></b>	24 000	48 867	63 681	131 264	40 792	62 751	76 309	98 203	300 000
<b>hautes eaux = 200 000 m<sup>3</sup></b>		0	17 651	3 950	0	0	0	466	
<b>Eau Industrielle</b>	13 000	8 133	1 987	0	0	0	0	0	50 000
<b>Tous usages en nappe</b>	2 702 000	2 633 193	2 683 189	2 634 197	2 488 084	2 687 603	2 912 637	2 918 890	3 400 000

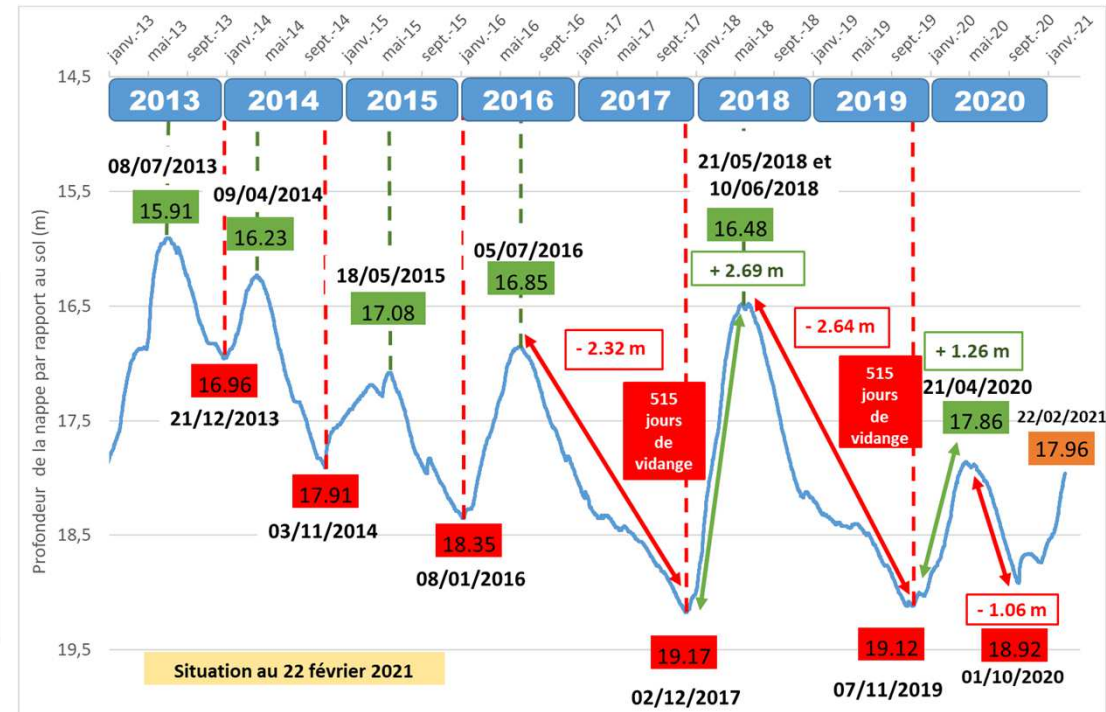
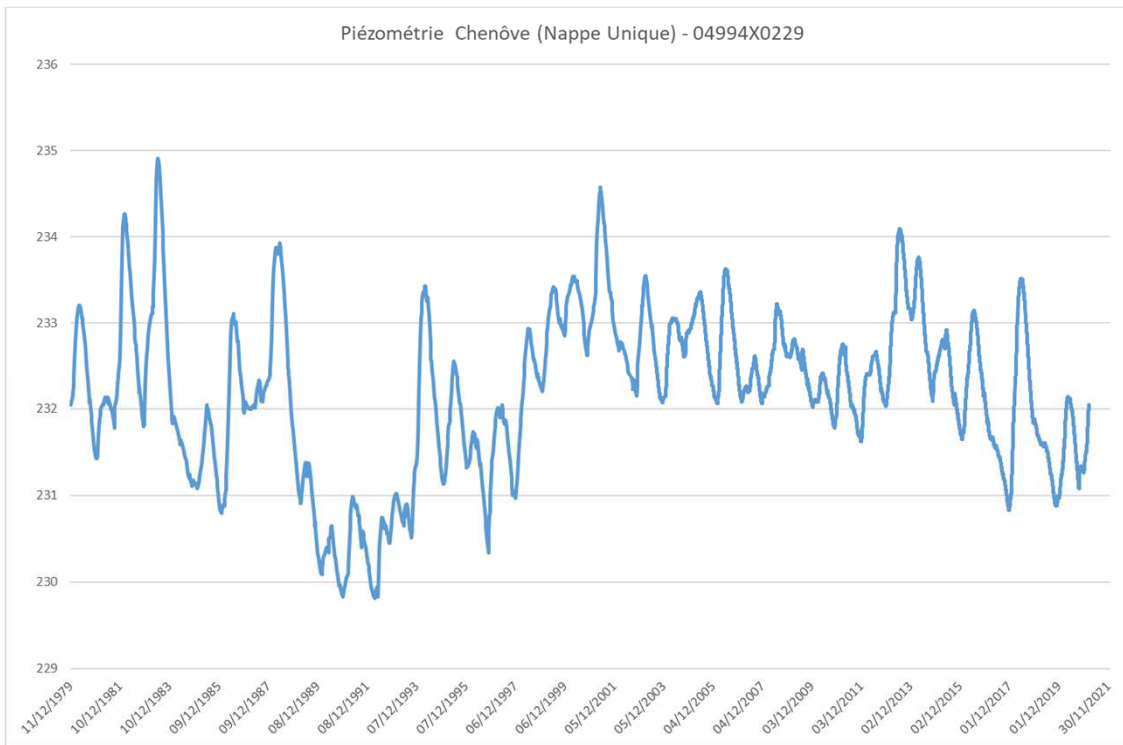
Bassin versant de la Vouge : Comme sur la NDS, les VP sont également respectés



# Suivi du niveau de la nappe de Dijon Sud



Piézométrie Chenôve (Nappe Unique) - 04994X0229



Situation au 22 février 2021





# Suivi des débits moyens des cours d'eau



Rivières	Station	Période	AP limitation d'usages (à compter de 2012 avec pris en compte des DMB)										Non respect	Années	Taux
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020				
Vouge	Aubigny en Plaine	Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0,00
		Juin	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	9	0,11
		Juillet	0	0	1	1	0	1	0	1	1	1	5	9	0,56
		Aout	0	0	1	1	0	1	0	1	1	1	5	9	0,56
		Septembre	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	5	9	0,56
		Octobre	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	4	9	0,44
Bièvre	Brazey en Plaine	Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0,00
		Juin	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1	4	9	0,44
		Juillet	0	0	1	1	0	1	0	1	1	1	5	9	0,56
		Aout	0	0	1	1	0	1	1	1	1	1	6	9	0,67
		Septembre	0	0	0	1	0	1	1	1	1	1	5	9	0,56
		Octobre	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	4	9	0,44
Cent Fonts	Saulon la Rue	Mai	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0,00
		Juin	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1	9	0,11
		Juillet	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	3	9	0,33
		Aout	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	3	9	0,33
		Septembre	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	3	9	0,33
		Octobre	0	0	0	0	0	1	0	1	1	1	3	9	0,33

- Les VMP ont été déterminés en fonction des DMB des rivières.
- Objectif : Respecter les DMB, 8 années sur 10, sans avoir nécessité de prendre des arrêtés de limitations d'usage de l'eau.
- Objectif : **NON ATTEINT.**



# La Vouge à Esbarres (à la confluence avec la Saône)



Septembre 2010



Septembre 2015



Septembre 2020



# Conclusion



Au moment (2010 – 2011) des Etudes Volumes Prélevables, **il n'a pas été possible d'intégrer les conséquences du dérèglement climatique** sur les masses d'eau (recharge – baisse des étiages – répartition des pluies - ...).

Depuis 5 ans, les effets du changement climatique se font nettement ressentir :

- **nappes sans recharge** ou avec une recharge limitée ;
- **assecs de plus en plus sévères et précoces.**

Pour tenir compte de la modification du climat sur la ressource en eau, il faut effectuer le bilan des actions et proposer de nouvelles actions adaptées au contexte.



# Conclusion



- Un **bilan en demi-teinte** : malgré le respect des VMP le niveau de la nappe continue de baisser et la ressource superficielle n'est pas suffisante pour satisfaire les usages et les Débits Minimums Biologiques → **le territoire connaît régulièrement des arrêtés de limitation d'usage depuis 2014.**
- Aussi, il faut **orienter la réflexion afin de prendre de nouvelles mesures opérationnelles** prenant en compte les évolutions du climat.





## Et demain ?



- Lancer des études prospectives, dans le cadre des SAGE, pour intégrer davantage les effets du changement climatique ?
- Réviser les SAGE en fonction du bilan et / ou de l'actualisation des PGRE ?
- Engager une véritable politique de désimperméabilisation des sols ?
- Engager un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ?
- Renforcer l'articulation avec les services de l'aménagement du territoire afin de favoriser l'atteinte des objectifs?
- Réfléchir à d'autres solutions : réserves de substitution, recharge artificielle, amélioration morphologique, ... ?
- ...



# Merci de votre attention

